



Journal La Marée

19 décembre 2022

ÉDITION SPÉCIALE - BUDGET 2023

Vous trouverez dans cette **Édition spéciale du journal La Marée**, un sommaire du **budget 2023** de la Municipalité de Sainte-Flavie, tel qu'adopté par votre conseil municipal le lundi 19 décembre 2022.



Chers citoyens et citoyennes,

Voici le moment venu de vous annoncer les choix budgétaires de votre conseil municipal. **L'exercice ne fut pas simple cette année.** J'aimerais remercier les élus et les employés qui ont multiplié rencontres et analyses nous permettant d'y arriver. À titre de gouvernement de proximité, votre municipalité subit, tout comme vous, les contrecoups de la situation économique actuelle. Cette perturbation inflationniste a des impacts directs sur nos finances municipales.

Elle nous force à faire preuve de créativité et de choix stratégiques, tout comme vous le faites pour vos propres budgets.

Les dernières années auront indéniablement été vécues sous le signe de l'adaptation pour chacun de nous (la pandémie, puis l'inflation économique), votre municipalité n'y échappe pas avec des coûts additionnels qui doivent être pris en compte.

À titre d'exemple, l'augmentation significative de l'indice des prix à la consommation (IPC) évaluée à **↑ 6.9%** pour la prochaine année représente des **coûts additionnels** d'environ **↑ 163 000 \$** pour notre municipalité. Plusieurs postes budgétaires sont touchés, en voici quelques-uns : service incendie, assurances, carburants, consommation d'énergie, etc. D'autres augmentations de dépenses sur lesquelles nous n'avons que peu d'emprise - en lien avec nos engagements régionaux (appel d'offres et ententes et quotes-parts en gestion des matières résiduelles) - nous touchent également.

S'ajoute - cette année - à ces nouvelles augmentations, le remboursement de notre part de financement pour le nouveau garage municipal de **↑ 65 000 \$** (sur une période de 20 ans).

Ces dépenses de **+163 000 \$** en coût d'inflation (+6,9% IPC) et de **+65 000 \$** (dette) pour le nouveau garage **pourraient représenter** près de **+228 000 \$** en nouvelles dépenses pour Sainte-Flavie.

Vos élu(e)s de Sainte-Flavie - malgré tout - font preuve cette année encore de **résilience**, de **bonne gouvernance** et de **proactivité** pour la mise en place de mesures d'adaptation à cette réalité financière.



Votre conseil municipal a été conscient de votre capacité à payer et vous annonce qu'il a réussi à **couper dans les dépenses** et à diminuer au maximum les postes budgétaires qui pouvaient l'être par une analyse judicieuse et fine de ses finances publiques.

Malgré le dynamisme qui nous caractérise et le développement de projets que l'on met de l'avant, Sainte-Flavie fait encore une fois preuve de bonne gouvernance en respectant la capacité de ses citoyens à payer. C'est ainsi que nous sommes heureux de vous présenter un budget responsable qui comporte :

Une augmentation limitée à + 0,04 \$ (du 100 \$ d'évaluation)

Qui générera des revenus additionnels en taxation de **+ 40 800 \$**

Le budget municipal augmentera de 4,3 % en 2023

Ce **+ 0,04\$** d'augmentation est obtenu de la manière suivante :

- Une augmentation de **+0,02 \$** (du 100 \$ d'évaluation) de la **taxe foncière générale**.
- L'abolition de **-0,04 \$** (du 100 \$ d'évaluation) de la **taxe de fonctionnement**.
- Une nouvelle dette de **+0,06 \$** (du 100 \$ d'évaluation) pour le **nouveau garage**

Rappel : En lien avec la richesse foncière uniformisée (RFU) de notre communauté, chaque imposition d'une cent (le 100\$ d'évaluation) génère +/-10 200 \$ en taxes à la municipalité.

Dans les prochaines pages, vous trouverez un document d'analyse préparé à votre attention. Vous pourrez ainsi prendre connaissance des **principales orientations budgétaires** prises par vos élus pour **2023** en ce qui concerne la gestion des finances municipales.

Nous demeurons disponibles pour vous donner plus d'explications sur le budget, sur nos décisions et sur notre vision.

Veillez recevoir, nos salutations sincères et nos meilleurs vœux de nouvelle année.

Jean-François Fortin, Maire

LE BUDGET 2023

– TAXE FONCIÈRE / TAXE GÉNÉRALE –

→ POUR L'ANNÉE 2023 : le taux de taxation sur la valeur foncière a été fixé à :

0,85 \$ le 100\$

TAXES DE SERVICES

TARIFS 2023	Services	2023
	Matières résiduelles (1 unité)	335 \$ (+76)
	Aqueduc (1 unité)	230 \$
	Égout (1 unité)	271 \$ (-13)
	Dettes - Aqueduc et Égout	66 \$ (-4)
	Ramonage (cheminée)	30 \$ (en appel d'offres)
	Total	932 \$

Quelques précisions en ce qui concerne les mesures d'unités

- ❖ 1 résidence permanente équivaut à 1 unité (aqueduc, égouts et matières résiduelles) ;
- ❖ 1 chalet équivaut à 0,8 unité pour les matières résiduelles/déchets ;
- ❖ 1 chalet équivaut à 0,8 unité pour l'aqueduc et l'égout ;
- ❖ Pour les commerces, on calcule l'utilisation réelle et le type de commerce pour déterminer le nombre d'unités que celui-ci doit payer.

Les principes qui sont retenus pour le calcul de la taxation des services municipaux sont les suivants :

Principe 1 – ÉQUILIBRE Il doit y avoir un équilibre entre les revenus que génèrent une taxe de service et le coût annuel pour opérer le service. En somme, le coût total d'opération (d'un service) est payé par les utilisateurs du même service. Les travaux effectués - chaque année - pour l'entretien (préventif et correctif) de nos réseaux expliquent les variations de tarifs de taxation.

La municipalité ne fait aucun profit, ni de perte dans la gestion du service.

Principe 2 – ÉQUITÉ L'équité entre **utilisateurs/payeurs** et entre le type de consommateurs (résidences et commerces). **Plus on utilise un service plus on paye.**

EXEMPLE DE TAXATION – SCÉNARIO 2023

Voici un aperçu de ce qu'il en coûtera en 2023 avec un scénario d'une **propriété évaluée à 150 000 \$**.

Scénario des coûts pour une propriété évaluée à 150 000 \$	2022	2023	2022/2023
	Avec services	Avec services	Variation +/-
→ Taux de taxation le 100 \$ d'évaluation	0,83 / 100 \$	0,85 / 100 \$	+ 0,02 / 100 \$
Taxe foncière générale	1245,00	1275,00	+ 30,00 \$
Taxes spéciales (dettes)* voir bas de la page	32,85	127,34	+ 94,49 \$
Taxe spéciale de fonctionnement 0.04/le 100\$	70,00	0,00	- 70,00 \$
			+24,49 \$
→ Taxes de services* – Municipalité			
*Sous contrôle municipal			
Aqueduc (1 unité)	230,00	230,00	+ 0,00 \$
Égout (1 unité)	284,00	271,00	- 13,00 \$
Dettes aqueduc et égout	70,00	66,00	- 4,00 \$
Taxe secteur lumière (.04 le 100\$)	60,00	60,00	+ 0,00 \$
Sous-total taxes services	644,00	627,00	- 17,00 \$
Sous-total - Taxes municipales:	1991,85 \$	2 029,34 \$	+ 37,49 \$ (+1.8 %)
→ Contrats externes (appel d'offres + ententes)			
Matières résiduelles (collecte et prélèvement)	259,00	335,00	+ 76,00 \$ (+29.3 %)
Ramonage (cheminée)	30,00	30,00	Appel d'offres
Sous-total - taxes externes	289,00	365,00	+ 76,00 \$ (+29,3%)
Grand TOTAL – compte de taxes :	2280,85 \$	2394,34 \$	+ 113,49 \$ (+5%)

*Taxes spéciales (toutes)	2022 100\$ d'évaluation	2023 100\$ d'évaluation
Taxe spéciale 2009-08 Programme TECQ1-Infrastructures	0,00430 \$	0,00431 \$
Taxe spéciale 2010-10 PRQ – Résidence Vents et Marées	0,01210 \$	0,01197 \$
Taxe spéciale 2011-02 Programme TECQ2-Infrastructures	0,00550 \$	0,00533 \$
Taxe spéciale 2021-02 - Garage Programme RECIM-Infrastructures	0\$	0,06328 \$
TOTAL	0.02190 \$	0.08489 \$

REVENUS ET DÉPENSES – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE / 2023

REVENUS MUNICIPAUX		2023
Taxes		
Taxe générale / (valeur foncière)	869 115 \$	
Taxe / Aqueduc (service d'eau potable)	102 280 \$	
Taxe / Égout et traitement des eaux usées	113 525 \$	
Taxe / Matière résiduelle (déchets)	214 835 \$	
Taxe / Secteur (éclairage municipal)	27 175 \$	
Taxe / Inspection et ramonage de cheminées	11 100 \$	
Taxes spéciales / secteurs (dettes)	125 135 \$	
Ajustements divers	4 400 \$	
		1 467 565 \$
Sources locales		
Cession de terrains et équipements	158 215 \$	
Autres revenus (mutations, amendes, permis, etc.)	47 860 \$	
Services rendus (divers payables à l'utilisation)	68 185 \$	
Affectations et réserves	103 415 \$	
Intérêts	19 065 \$	
		396 740 \$
Compensation / Ententes / Transfert		
Pointe-aux-Cenelles (IML)	213 485 \$	
Transferts conditionnels	430 030 \$	
Assainissement des eaux (gestion des étangs)	169 370 \$	
Gouvernement du Canada	76 385 \$	
Gouvernement du Québec	17 815 \$	
		907 085 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	—————→	2 771 390 \$
DÉPENSES MUNICIPALES		
Administration générale	336 440 \$	
Sécurité publique	567 880 \$	
Transport	463 0665 \$	
Hygiène du milieu	733 590 \$	
Santé et bien-être	8 350 \$	
Urbanisme et développement	187 975 \$	
Loisir et culture	260 455 \$	
Frais de financement	197 635 \$	
Immobilisations	16 000 \$	
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	—————→	2 771 390 \$

LES FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2023

- Un budget 2023 équilibré de **2 771 390 \$** (de + **4,3 %** vs 2022) en bas du coût de la vie à 6,9%.
- Une augmentation de + **0,02 \$** (le 100\$ d'évaluation) de la taxe foncière générale sur la valeur des propriétés en 2023, elle demeure **la plus basse dans tout l'Est-du-Québec** soit à **0,85 \$ le 100\$ d'évaluation**.
- Une augmentation moyenne du compte de taxes flavien pour une résidence qui reçoit tous les services municipaux de **+113,49 \$** en 2023. Cette majoration représente + **5 %** d'augmentation.
- L'augmentation annuelle du compte de taxe représente une charge de + **2,18\$** par semaine (compte de taxe moyen).
- De cette augmentation annuelle de + 113, 49 \$ (+5%) on décortique :
 - + **37,49 \$** qui est attribuable aux **dépenses sous contrôle municipal** (+ 1,7 %)
 - + **76,00 \$** qui est attribuable à l'**augmentation des coûts de gestion des matières résiduelles** : déchets, recyclage et compostage. (+ 3.3 %)

VARIATION DES REVENUS ET DÉPENSES (2022-2023)

Pour 2023, les revenus et les dépenses municipales (de différentes sources) sont de **2 771 390 \$**. On constate donc une augmentation qui représente **↑ 408 505 \$** comparativement au budget adopté en 2022. Toutefois, à cette augmentation, nous devons enlever une affectation comptable de **↓305 000 \$** pour une dépense et un revenu qui s'équivalent (remboursement de la dépense) – pour des subventions gouvernementales ponctuelles obtenues de la Sécurité publique pour la démolition de maisons et la remise en état des terrains.

L'augmentation réelle du budget 2023 est donc de + **103 505 \$**.

Budget 2022	2 362 885 \$
Budget 2023	2 466 390 \$
	+ 103 505 \$
Variation +	+ 4,3 %

L'ENJEU DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nos engagements contractuels – dépenses incompressibles - pour les matières résiduelles sont à la hausse. Le phénomène est global au Québec, les coûts explosent. Une stratégie de gestion régionale doit être annoncée en **2023** pour contenir ces dépenses.

Dépenses incompressibles (contrats)	2020	2021	2022	2023	Variation 2022 vs 2023
Collecte des bacs (Déchets, recyclage, compostage)	48 765 \$	50 950 \$	58 985 \$	92 810 \$	+ 33 825 \$
Traitement des matières (Déchets, recyclage, compostage)	94 875 \$	116 335 \$	131 190 \$	131 320 \$	+ 130 \$
	143 640 \$	167 285 \$	190 175 \$	224 130 \$	+ 33 955 \$

De manière plus détaillée, voici la subdivision de la **collecte** et du **traitement** par type de matières.

	Budget 2022	Budget 2023	Variation 2022 vs 2023
DÉCHETS DOMESTIQUES			
Collecte (enlèvement et transport)	22635,00	36315,00	+ 13 680,00
Traitement au centre de transbordement	83590,00	91765,00	+ 8 175,00
MATIÈRES RECYCLABLES			
Collecte (enlèvement et transport)	19685,00	31815,00	+ 12 130,00
Traitement – Centre de tri	11210,00	10795,00	-415,00
MATIÈRES ORGANIQUES			
Collecte et traitement - Résidences	8405,00	16695,00	+ 8 290,00
Collecte et traitement - ICI -Commerces et Industries	7515,00	7985,00	+ 470,00
MATÉRIAUX SECS			
Traitement écocentre	36390,00	28760,00	- 7630,00
FRAIS DIVERS			
Divers	745,00		-745,00
TOTAL	190 175,00 \$	224 130,00 \$	+ 33 955,00 \$

Taxes des matières résiduelles à la hausse !

Le coût de la collecte des matières résiduelles et du traitement des déchets sont à la hausse. L'augmentation représente **↑ + 80 490\$** en 4 ans (2020-21-22-23). **Nous mettrons en place en 2023 une stratégie de réduction massive de nos frais, c'est urgent.** Nous vous inviterons à collaborer et suivre les initiatives qui nous permettront d'avoir un comportement plus « stratégique » ce qui se résumera par un impact positif sur nos finances municipales. Nous envisageons une panoplie de mesures qui nous permettraient de contenir et même de diminuer le coût que représente ces dépenses, elles seront en vigueur en 2024.

NOUVELLES CONSULTATIONS IMPORTANTES EN 2023

Planification stratégique

- Élaboration d'une planification stratégique 2023–2030 – Cette planification importante nous permettra de mettre de l'avant une vision communautaire pour cibler les actions à entreprendre. Cette planification sera réalisée par des consultations thématiques, des sondages et des groupes de discussion. Vous serez sollicité dès janvier 2023 pour participer et donner votre point de vue.

Budget participatif

- En 2023 la municipalité mettra en place une initiative de budget participatif. Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'utilisation d'une partie du budget municipal. Il permettra aux Flaviens et Flaviennes de proposer des idées d'aménagements, d'activités ou d'achat d'équipements, puis de voter pour les projets que la municipalité réalisera. Une communication vous sera envoyée avec tous les détails vers la fin du mois de janvier 2023. **Un fond de 10 000 \$ est réservé pour cette première initiative.**

Le budget participatif se déroule en quelques étapes :

- 1. Collecte d'idées** : toute personne intéressée peut soumettre son idée. Le dépôt d'idées se fait à titre individuel ou collectif : au nom d'une association, d'une famille, d'un groupe d'amis ou de voisins, etc.
- 2. Analyse et développement des idées en projets** : la municipalité analyse les idées reçues et les développe en projets réalisables, en collaboration avec des personnes représentant des organismes et la population.

La municipalité évalue la faisabilité des projets et dresse une liste finale à soumettre au vote.

- 3. Vote** : les Flaviens et Flaviennes votent pour les projets qu'ils et elles souhaitent que la municipalité réalise.
- 4. Planification et réalisation** : les projets qui ont reçu le plus de votes sont réalisés par la municipalité dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Nous sommes disponibles pour toutes questions que vous pourriez avoir pour votre conseil et soyez assurés de notre vigilance continue dans la gestion des finances de notre municipalité !

Jean-François Fortin, Maire de Sainte-Flavie